RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**COMMUNE**
**de**
**DIEFFENBACH-AU-VAL**
67220

☏ 03 88 85 62 90
Fax 03 69 64 93 56
email : mairie@dieffenbach-au-val.fr

# ARRETE MUNICIPAL N ° 3 - 2020
## Délégation aux adjoints

Le Maire de la Commune de Dieffenbach-au-Val,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 28 mars 2014 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 fixant à quatre le nombre des adjoints ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 accordant délégation aux adjoints ;

Considérant que pour le bon fonctionnement du service communal, il convient de donner délégation aux adjoints ;

**Arrête**

**Article 1 :** M. GUNTZ Régis, 1er Adjoint au Maire, est désigné pour remplacer le Maire dans la plénitude de ses fonctions, en cas d'absence ou de tout empêchement et à défaut, un autre adjoint dans l'ordre des nominations.

**Article 2 :** M. GUNTZ Régis est chargé d'intervenir dans les domaines de la Commission Voirie - Bâtiment - Aire de jeux :

- suivi des travaux de voirie
- entretien courant de la voirie
- étude des autorisations d'occupation du sol (déclaration de travaux, permis de construire, certificat d'urbanisme, etc...)
- matériel des chantiers
- bâtiments communaux
- entretien des terrains communaux
- sécurité (aires de jeux, rues, personnel)

**Article 3 :** M. ORIGAS Jean-Louis, 2ème Adjoint au Maire, est délégué pour suivre les affaires de la Commission Eau-Assainissement - Forêt - Smictom - Cimetière :

- travaux et installations concernant le réseau d'eau et le réseau d'assainissement
- travaux et exploitation forestiers
- gestion du Dieffenbach
- éducation à l'environnement
- sensibilisation au tri et au recyclage des déchets
- suivi des concessions du cimetière

**Article 4 :** Mme LEIBEL Isabelle, 3ème Adjointe au Maire est déléguée pour traiter les dossiers relevant de la Commission Finances - Communication - Site internet :

- suivi de l'ordonnancement des mandats de paiement et des titres de recettes (budget principal - budget du centre communal d'action sociale)

- préparation des budgets et des comptes administratifs
- élaboration des charges du périscolaire
- information et de la communication auprès des habitants de la commune
- animation du site internet www.dieffenbach.fr

**Article 5 :** M. RISCH Sébastien, 4ème Adjoint au Maire, est délégué pour s'assurer du suivi des dossiers de la Commission Social - Association - Ecole - Cadre de Vie :

- relations avec les associations
- délégué auprès des écoles
- délégué au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)
- cadre de vie (fleurissement)
- location des salles communales

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 7 :** Copie du présent arrêté sera transmise :

- à Madame la Sous-Préfète de Sélestat-Erstein
- au Receveur Municipal
- aux intéressés
- aux archives communales

Dieffenbach-au-Val, le 27 mai 2020

COMMUNE de DIEFFENBACH-au-VAL (Bas-Rhin)

Le Maire,
Bernard SCHMITT